

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2026.10.08.002

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, dans la salle de réunion du siège de la CCE à Braud-et-Saint-Louis, sous la Présidence de Madame Lydia Héraud,

Date de la convocation : 01/10/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Allain GANDRÉ (CdC de l'Estuaire)

CdC de Blaye (21) :

Titulaires : Noël D. – Hernandez V. – Barribault L. – Pas A. – Jaud de la Jousseinière Ph. – Davoust J. – Japiot E. – Zorrilla X. – Dupont P. – Dubau Ph. – Bernard JL. – Robin S. – Chauzat S. – Page E. – Bedis J. – Annereau L.
Suppléants : Gayrard H. – Babus M. – Berlinger T. – Mado JC. – Sevin Ph.

CdC de l'Estuaire (17) :

Titulaires : Héraud L. – Verrat F. – Pargade D. – Delsol M. – Laisné JJ. – Renou P. – Riveau P. – Ovide A. – Comte J. – Berthon B. – Labrieux Ph. – Gandré A. – Terrance J.
Suppléants : Broquaire B. – Rousset Ph. – Hostin X. – Audureau D.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	38
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	38
Votes : Pour	38
Votes : Contre	0
Abstention	0

RAPPORT N° 2 – INSTANCES : CONSTITUTION DE LA COMMISSION TRANSVERSALE « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET FONCIER » (L. HÉRAUD)

Madame la Présidente indique que dans son chapitre III, le règlement intérieur – qui sera examiné dans le point suivant de l'ordre du jour – donne la faculté au Comité syndical de créer des Commissions permanentes chargées d'étudier des questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres.

Le Bureau du Syndicat Mixte réuni les 3 juillet et 23 septembre derniers propose de créer une Commission permanente transversale qui traitera des questions relevant de l'urbanisme, de l'aménagement et du foncier. Elle pourra étudier en amont les dossiers qui sont soumis au Bureau du Syndicat Mixte dans le cadre de la délégation d'attributions qui lui a été confiée dans ce domaine lors du comité syndical du 21 mai dernier (opérations, documents et schémas devant être compatibles avec le SCoT, dossiers soumis obligatoirement ou facultativement à la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale, etc.) et tout autre sujet se rapportant aux domaines couverts par la commission.

Elle sera (co)animée par le(s) Vice-président(s) du Syndicat Mixte du SCoT concerné(s) par les dossiers à l'ordre du jour. Les Vice-présidents des Communautés de communes concernés par les dossiers ou sujets examinés par la Commission seront conviés à cette dernière.

Chaque Communauté de communes peut avoir entre 3 et 5 membres dans chaque commission, hors présidente ou vice-présidents.

Madame la Présidente fait un appel à candidatures auprès des délégués pour identifier ceux qui veulent siéger au sein de la Commission « Urbanisme, aménagement et foncier ». Sont candidats pour être membres de la Commission les délégué(e)s suivant(e)s :

CCB	CCE
Julien BEDIS	Didier PARGADE
Éric PAGE	Xavier HOSTIN
Armelle PAS	Pascal RIVEAU
Denis NOEL	
Jean-Christophe MADO	

Il n'y a pas d'autre candidat.

Décision : Sur proposition de Madame la Présidente, le Comité Syndical, après discussion, à l'unanimité :

- **Valide** la création de la Commission transversale « Urbanisme, Aménagement et Foncier » qui sera (co)animée par le(s) Vice-président(s) du Syndicat Mixte du SCoT concerné(s) par les dossiers à l'ordre du jour,
- **Valide** la composition de la commission telle que présentée ci-dessous :

CCB	CCE
Julien BEDIS	Didier PARGADE
Éric PAGE	Xavier HOSTIN
Armelle PAS	Pascal RIVEAU
Denis NOEL	
Jean-Christophe MADO	

- **Déclare** la Commission « Urbanisme, aménagement et foncier » immédiatement installée.
- **Autorise** Madame la Présidente ou son(ses) représentant(s) à faire toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Allain GANDRÉ



LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL


Lydia HÉRAUD